Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_066-DE

DC_2026_066

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 MARS 2026

Secrétaire de séance : Monsieur LAPAUSE Paul

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 59 Votants (dont 4 pouvoirs) : 63	L'an deux mille vingt six, le cinq mars le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 27/02/2026

Etaient présents :
Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Marie-Renée SAILLANT - BALAZE,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE,Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Bernard RENOU - DOMAGNE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Christian OLIVIER - DOMALAIN,Michel ERRARD - ERBREE,Lionel CORNEE - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Amand LETORT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Danielle RESONET - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Thérèse MOUSSU - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Christian STEPHAN - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Claudine HUMBERT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Gilbert GERARD - MOUSSE,Yves COLAS - MOUTIERS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Karine MOREL - RANNEE,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Joseph JOUAULT - ST DIDIER,Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Lisiane HUET - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Bruno GATEL - VISSEICHE,Paul LAPAUSE - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Pierre LEONARDI - VITRE,Fabrice HEULOT - VITRE,Anne BRIDEL - VITRE,Jean-Yves BESNARD - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE

Ont donné pouvoir :
Pierre GALANT donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE,Patricia MARSOLLIER donne pouvoir à Karine MOREL,Danielle MATHIEU donne pouvoir à Paul LAPAUSE,Constance MOUCHOTTE donne pouvoir à Anne BRIDEL

Etaient absents :
Christian HAMELOT,Bertrand DAVID,Danielle DEVILLE,Catherine LECLAIR,Marie-Christine MORICE,Laurent FESSELIER,Joseph JEULAND,Frédéric MARTIN,Pauline SEGRETAIN,Christophe LE BIHAN,Nicolas MIJOULE,Marie-Cécile TARRIOL,Erwann ROUGIER,Nicolas KERDRAON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_066-DE

DC_2026_066

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 MARS 2026

- Parc d'activités La Gaultière - Chateaubourg : cession d'un foncier et d'un d'immeuble au profit de Monsieur Thibault FONDRONNIER, ou toute société tierce s'y substituant.

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu l'avis des Domaines en date du 16 février 2026, annexé à la présente décision.
Vu le plan de division du foncier, annexé à la présente décision,
Vu le projet de promesse annexé à la présente décision.
Vu l'avis de la commission économique en date du 27 janvier 2026.

Considérant la sollicitation de Monsieur FONDRONNIER, représentant la société Moulin de l'Hermine, de se porter acquéreur d'un bien situé : 3A rue de la Gaultière – Parc d'activités économiques de la Gaultière - à Châteaubourg ;

Considérant l'acquisition de la parcelle ZL 343 pour partie, d'une surface de 5 535m² à parfaire ou à diminuer et la parcelle ZL 302 de 606m² ; soit une surface foncière de 6 141m² selon bornage définitif, en cours de réalisation par le cabinet géomètre expert Arnaud LEGENDRE à VITR ;

Considérant que cette cession foncière par Vitré Communauté emporte l'acquisition par Monsieur FONDRONNIER du bâtiment C de l'hôtel d'entreprises dans son intégralité.

Considérant que l'entreprise est locataire du bâtiment et que la surface actuelle ne lui permet pas de se développer ;

Considérant que l'entreprise prévoit un projet d'agrandissement du site ;

Considérant que le bâtiment C fait partie d'un ensemble de 3 volumes (A - B et C) ;

Considérant que la vente est consentie moyennant le prix de 510 000€ (cinq cent dix mille euros) ;

Considérant que le prix de vente n'inclut pas les frais de notaires ainsi que l'ensemble des frais de raccordements et de branchements aux réseaux du bâtiment C, qui demeurent à la charge de l'acquéreur ;

Considérant qu'un réseau EU (ø160), issus de la parcelle ZA 297, traverse la parcelle ZA 343p ;

Considérant qu'en cas de nécessité de dévoiement, celui-ci sera à la charge de l'acquéreur ;

Considérant qu'une servitude sera inscrite dans l'acte ;

Considérant que si l'acquéreur décide de réaliser le dévoiement de cette canalisation, il devra solliciter l'avis technique de Vitré Communauté préalablement ;

Considérant que la cession de ce foncier est soumise aux clauses suspensives suivantes :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_066-DE

DC_2026_066

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

- Obtention du permis de construire de l'agrandissement du site devenu définitif (purgé de tout recours, retrait administratif et déféré préfectoral) ;
- Obtention de toute autorisation administrative nécessaire à la réalisation du Projet ;
- Obtention du financement du projet de construction par l'acquéreur ;
- Levée de toutes les contraintes techniques et/ou économiques du Projet (servitudes, géotechniques, environnementales, etc.) ;

Il vous est proposé :
- D'approuver la cession des parcelles ZL 302 et 343 pour partie, PA la Gaultière à Chateaubourg, au profit de monsieur Thibault FONDRONNIER, ou toute société tierce ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, moyennant un prix de cession de 510 000€ payable à la signature de l'acte définitif de vente.
- D'approuver les modalités de cession fixées dans la promesse de vente ;
- De préciser que la signature de l'acte authentique interviendra après la levée des clauses suspensives ;
- De préciser que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents s'y rapportant, notamment la promesse de vente et l'acte notarié qui suivra.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 63

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 63**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Le Secrétaire de séance,
Paul LAPAUSE

Signé par : Teddy REGNIER
Date : 09/03/2026
Qualité : Président de Vitré Communauté

Signé par : Paul LAPAUSE
Date : 09/03/2026
Qualité : 1er vice-président : Paul Lapause

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.